

- (3) Le Nigeria, le Ghana, la Guinée, l'Égypte et le Burkina, qui seront bientôt rejoints par le Sénégal et la Côte d'Ivoire.
- (4) Les principaux donateurs, les Pays-Bas et le Danemark, ont débloqué des sommes équivalant à 2 100 000 francs et 1 500 000 francs.
- (5) La « géographie de l'excision » est loin de coïncider avec celle de l'influence de l'islam. Ainsi dans le nord du Nigeria, les Haoussas musulmans n'excisent pas leurs filles alors que cette pratique est très répandue dans le Sud chrétien.
- (6) Le code pénal burkinabé prévoit un emprisonnement de six mois à trois ans, et de cinq à dix ans si l'excision a entraîné la mort.
- (7) GAMS, 66, rue des Grands-Champs, 75020 Paris, tél : 01-43-48-10-87.

Le Burkina Faso enquête sur la mort d'un journaliste

Le Devoir: Le Monde Samedi 20 mars 1999 A11

Sotinel, Thomas
Le Monde
Ouagadougou

Dans les salles de cours de l'université, dans les rédactions et dans les bureaux de la capitale du Burkina Faso, les tracts fleurissent. Certains paraissent régulièrement, comme *Borri Bana*, qui en est à son trentième numéro. D'autres ne sont diffusés qu'une fois, comme le *Tract des officiers*. Tous sont anonymes, tous parlent du journaliste Norbert Zongo.

Ouagadougou n'avait pas connu pareille floraison depuis douze ans. En 1987, la lutte pour le pouvoir qui aboutit à l'assassinat du président Thomas Sankara et à l'avènement de l'actuel chef de l'État, Blaise Compaoré, avait été précédée d'une féroce bataille de tracts. Aujourd'hui, le malaise provoqué par la disparition de Norbert Zongo s'exprime aussi dans ces feuilles photocopiées qui mélangent sans scrupule informations inédites et affabulations.

Le directeur de l'hebdomadaire *L'Indépendant* est mort le 13 décembre 1998, à Sapouy, à 100 kilomètres au sud de la capitale. Son corps et ceux de trois compagnons de voyage ont été retrouvés dans sa voiture incendiée. Cette mort, d'abord présentée par les autorités comme un accident, a déclenché un processus de contestation, de répression et de négociations comme le Burkina Faso n'en avait pas connu depuis la mort de Thomas Sankara.

Après que des dizaines de milliers de Burkinabés eurent suivi les obsèques de Norbert Zongo, après de violentes manifestations qui ont abouti à la mise en détention, pour quelques heures, des dirigeants de l'opposition, le pouvoir a fini par accéder aux revendications des associations de défense des droits de l'homme et des syndicats, regroupés au sein d'un collectif. Fin janvier, une commission d'enquête était créée. Composée de onze membres, elle ne compte que trois représentants de l'État, les autres sièges étant occupés par les associations, dont l'organisation non gouvernementale française *Reporters sans frontières*. Elle est présidée par un magistrat membre du Mouvement burkinabé de défense